

2 rue Général Delaborde  
21000 Dijon

Tel : 03 80 68 26 77  
[www.amsports.fr](http://www.amsports.fr)  
[info@amsports.fr](mailto:info@amsports.fr)

## IMPORTANT Information Riverains

Le dimanche 8 octobre se déroulera le Marathon des Grands Crus.

Pour cette occasion exceptionnelle, la route des Grands Crus sera fermée à la circulation et le stationnement interdit aux horaires indiqués ci-dessous.

Nous nous excusons par avance pour la gêne éventuelle occasionnée lors de cette journée.

Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires afin que vous puissiez circuler dans de bonnes conditions :

→ **Ne pas positionner votre véhicule en stationnement sur le circuit. Prévoyez de le stationner en dehors du circuit pour ne pas être gêné ou bloqué si vous souhaitez partir pendant la journée.**

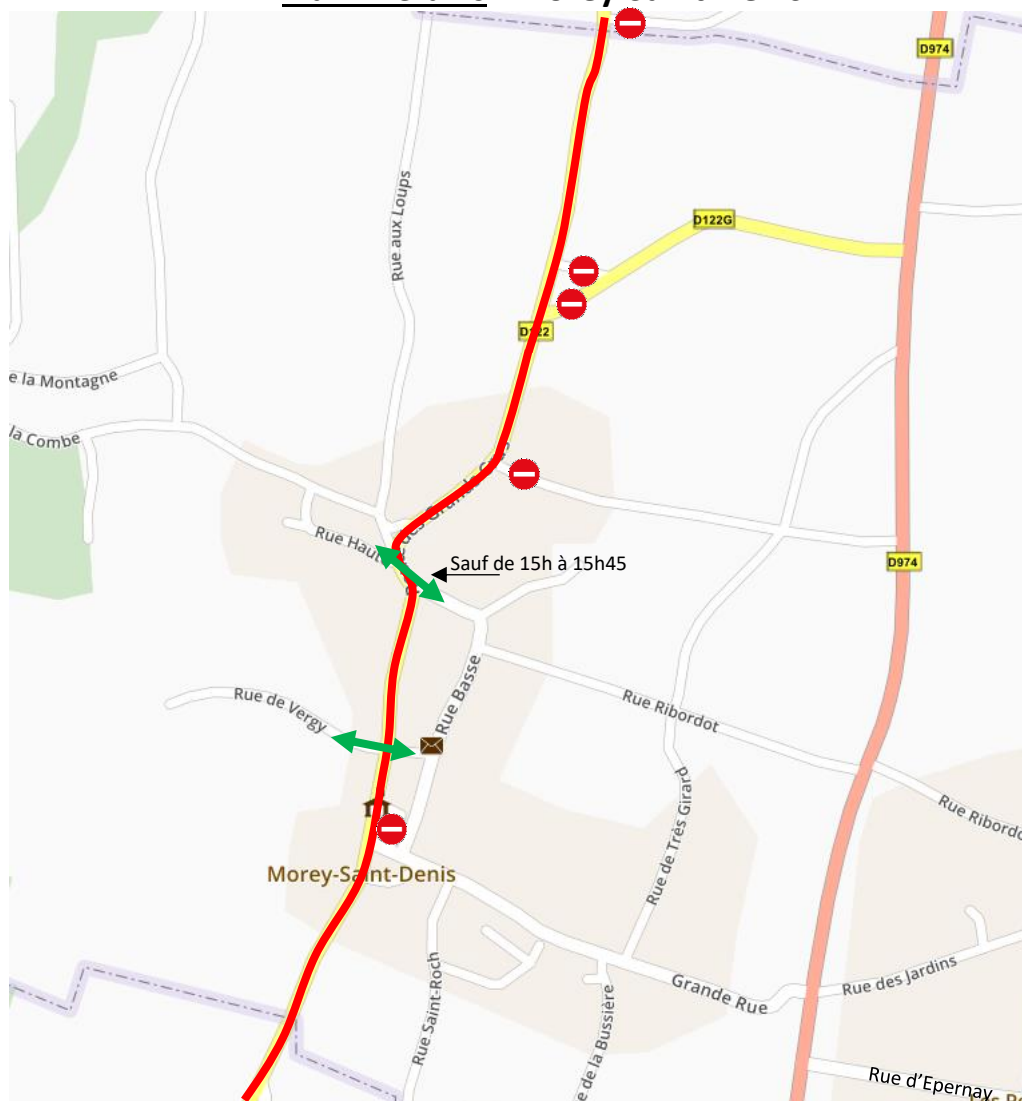
→ **Empruntez les voies et carrefours prévus pour circuler et couper le circuit.**

Nous vous remercions pour la bienveillance que vous pourrez formuler à l'encontre des nombreux bénévoles qui assureront la sécurité des participants et des riverains tout le long du parcours pendant toute la manifestation.

N'hésitez pas à consulter le site internet et la rubrique infos-riverains prévue à cet effet. Vous y retrouverez les plans, horaires de passages selon les communes traversées ainsi que toutes les informations utiles liées à la manifestation :  
[www.marathondesgrandsrus.com/inforiverains](http://www.marathondesgrandsrus.com/inforiverains)

**Sportivement**  
**L'équipe AM Sports.**  
**Club organisateur de la manifestation.**

## Plan riverains : Morey-Saint-Denis



**MATIN ET APRES-MIDI : de 7h30 à 15h30**

Running sens ALLER et RETOUR – Roller sens RETOUR uniquement.



Passages et traversées possibles en respectant les consignes des signaleurs

Horaires de passage des courses



RUNNING		
Horaire du matin	Tête de course	Voiture balais
<b>Aller</b>	9h27	10h48
<b>Retour</b>	9h53	11h54

ROLLER		
Horaire de l'après-midi	Tête de course	Voiture balais
<b>Aller</b>	14h32	14h56

**Voies entièrement fermées à la circulation,  
selon arrêté préfectoral.**